

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2015

Le vingt-et-un novembre 2015 à dix heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Laurent JOUANLONG, Nicole BILHOU, Danièle GULLON-LOPEZ, Maryline PEYROULET, Jean-Jacques BORDENAVE, Rebecca LAFON, Francis LANDES, Olivier SABLÉ, Anne CHAUVANCY, Vincent CHARLOT, Françoise MARQUES DE FIGUEIREDO, Alain LUCOT.

Procurations : Nicole DUFAU à Roger PEDEFLOUS, Christophe CARRERE à Vincent CHARLOT.

Excusés : Éric CAZABAT, Loetitia ROLLIER

La séance est ouverte à 10h

Nicole BILHOU est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Le Conseil municipal a émis à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable au projet d'élargissement de la Communauté d'agglomération à 33 communes car il va dans le sens d'une plus grande cohérence spatiale du bassin de vie actuel et vient renforcer la CAPP dans son rôle de moteur économique.

Il a cependant assorti son avis favorable de deux réserves importantes :

Tout d'abord, il a estimé que le projet de périmètre de la future CAPP n'allait pas assez loin et manquait un peu d'ambition. En effet, le véritable bassin de vie ne se limite pas aujourd'hui aux rapprochements des Communautés de Communes Gave et Coteaux et Miey de Béarn, mais s'étend bien au-delà, à l'Est jusqu'à Nay et ses environs et au Nord-Ouest jusqu'à Serres-Castet, Montardon et Sauvagnon. Le futur périmètre devrait donc inclure la Communauté de Communes du Pays de Nay ainsi que les communes limitrophes de Serres-Castet, Montardon et Sauvagnon.

Un découpage qui forme un large bassin de vie allant de l'aéroport d'Uzein à Aéropolis à Bordès permettrait de renforcer la CAPP dans son rôle de moteur économique, en incluant dans le périmètre de son territoire, les deux infrastructures importantes que sont l'aéroport et la zone Aéropolis.

Le Conseil municipal s'est inquiété à cette occasion de la gouvernance de la CAPP actuelle et future : En effet les petites communes comme Mazères-Lezons ne disposent aujourd'hui que d'un seul délégué communautaire. Ce dernier, le plus souvent le Maire, n'a aucune possibilité d'être suppléé pour que la Commune reste représentée en cas d'absence ou d'empêchement. On peut donc craindre qu'avec une CAPP élargie, certaines communes ne siègent plus du tout et ne soient plus représentées au sein de la structure intercommunale. Il souhaite donc que le système de gouvernance soit redéfini afin que toutes les Communes soient mieux représentées.

Enfin, il a émis un avis défavorable à la suppression de Syndicat d'eau Potable de Jurançon ainsi qu'à celle du Syndicat contre les inondations du Gave de Pau et au morcellement de leurs compétences aux différents Etablissement Public de Coopération Intcommunale a fiscalité propre de leur territoire. (unanimité)

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équilibre au comité des fêtes dans le cadre du programme culture lcommunal.

Dans le cadre du portage financier des manifestations culturelles organisées par la Commune, une subvention exceptionnelle d'équilibre d'un montant de 1 600 euros a été octroyée au Comité des fêtes. (Unanimité)

L'ensemble des délibérations est consultable sur simple demande auprès des services administratifs de la Mairie.